

Attestation de stage dans la fonction de moniteur

→ Données du candidat¹

Nom et prénom: _____

Adresse: _____

E-mail: _____

→ Informations sur le stage dans la fonction de moniteur

Le stage comprend au minimum **15 leçons dans un club sportif ou une semaine dans un camp sportif**.

Dans un club sportif

Le stagiaire¹ doit assumer la fonction de moniteur lors de 5 leçons de stage au minimum. Ces 5 leçons doivent obligatoirement avoir lieu après la formation spécialisée (ou le cours d'introduction polysport)².

En conséquence, les leçons restantes, au maximum 10, peuvent se dérouler avant la formation spécialisée. PluSport recommande aux stagiaires de s'arranger avec le responsable de camp de l'offre pour pouvoir déjà s'exercer à la fonction de moniteur au cours des leçons avant la formation spécialisée.

Les leçons déjà comptabilisées pour le stage dans la fonction d'assistant ne peuvent être prises en compte pour le stage dans la fonction de moniteur.

Dans un camp sportif

Le camp sportif lors duquel le stage est effectué doit obligatoirement se dérouler après la formation spécialisée. Le stagiaire assume la fonction de moniteur au cours de cinq activités au minimum dans le cadre de la semaine de camp. Les parties du programme dont la durée va de 45 minutes à une demi-journée sont considérées comme des activités. Celles-ci sont idéalement réparties durant la semaine et ont un lien avec le sport et l'activité physique. Les activités sont également inscrites et décrites dans ce document.

Général

Le stage ne doit pas obligatoirement être effectué auprès de PluSport. Il peut aussi être réalisé auprès d'une autre institution ou d'une autre fédération. Il est important qu'un lien avec le sport avec des personnes en situation de handicap soit garanti. Le stagiaire est lui-même responsable d'obtenir, si nécessaire, des retours de ses collègues sur les leçons dispensées, afin de se préparer au mieux à l'examen pratique. Par «leçon», on entend une unité qui comprend au minimum 45 minutes de mouvement (changement de tenue non compris).

→ Qu'entend-on par «fonction de moniteur»?

La fonction de moniteur signifie que le candidat est responsable de la préparation, de l'exécution et du suivi des leçons concernées. Il est important qu'il intègre également des assistants et aides dans sa planification et qu'il informe ces derniers avant la leçon des tâches qu'ils devront accomplir.

¹ Dans un souci de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée. Cela inclut toujours les deux genres.

² Dans un souci de lisibilité, on renonce à préciser cette parenthèse dans la suite du texte. Cependant, le cours d'introduction polysport est toujours inclus dans la formation spécialisée.

Attestation de stage dans la fonction de moniteur

Club sportif/Institution/Camp: _____

Tableau clinique du handicap: _____

Taille du groupe/âge: _____ / _____

Leçon	Date	Sport	Thème/Objectif(s) de la leçon
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			

Attestation de stage dans la fonction de moniteur

→ Attestation de stage de

L'attestation de stage peut être signée par les personnes suivantes: moniteur principal, responsable technique, directeur d'une institution. Le soussigné confirme que la personne mentionnée a suivi le stage d'au moins 15 leçons au sein du club sportif ou une semaine en camp sportif comprenant 5 activités dirigées selon les directives décrites ci-dessus et qu'elle est donc prête à se présenter à l'examen pratique.

Nom et prénom: _____

Fonction: _____

Signature _____ **Lieu et date:** _____

Veillez envoyer le formulaire à:

PluSport Sport Handicap Suisse

Antenne romande

Avenue du Grey 38a

1004 Lausanne

ou

antenne@plusport.ch